



32^{ème} Colloque

Deauville

Samedi 31 mars et dimanche 1er avril 2007

Où sont passés les contentieux ? Le règlement des différends entre sociétés commerciales - Evolution ou Révolution -

Directeur scientifique :
Maître Michel Armand-Prévost
Avocat au Barreau de Paris
Président d'honneur de Droit & Commerce
Ancien conseiller en service extraordinaire à la Cour de cassation
Vice-président honoraire du Tribunal de commerce de Paris

Samedi 31 mars 2007
(matinée 8h45-12h30)

Allocution de bienvenue de **Maître Philippe Peyramaure**, *Président de Droit & Commerce, avocat au Barreau de Paris*

Présentation du thème du colloque par **Maître Michel Armand-Prevost**, *Président d'honneur de Droit & Commerce, avocat au Barreau de Paris*

Présidence de **Madame Perrette Rey**
Président du Tribunal de commerce de Paris

Introduction

« Point de vue philosophique sur la manière, qui se voudrait pragmatique et rationnelle, dont les entreprises règlent leurs différends » par **Monsieur Stephen Bensimon**, *Directeur de l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (IFOMENE)*

Le choix initial du mode de règlement du litige

- « L'évolution de la manière dont est perçu le litige au sein de l'entreprise, et la conséquence qui en résulte pour le choix du mode de résolution inscrit dans les contrats passés par l'entreprise » par **Monsieur Henri Michel Siraga**, *Président de l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE), Directeur juridique de Dassault Aviation*
- « Le rôle de l'avocat, conseil de l'entreprise, lors de la survenance d'un litige » par **Maître Pierre Berger**, *Avocat associé, cabinet FIDAL, Bâtonnier des Hauts-de-Seine*

Le recours au juge étatique

- « Le recours au juge naturel : le Tribunal de commerce » par **Monsieur Jean-Bertrand Drummen**, *Président du Tribunal de commerce de Nanterre*
- « La tentation du pénal » par **Monsieur Thomas Cassuto**, *juge d'instruction au Pôle financier du Tribunal de grande instance de Paris*

Débat

Samedi 31 mars 2007 (après-midi 14h00-18h00)

Présidence de **Monsieur Pierre Bezard**
Président honoraire de la Chambre commerciale de la Cour de cassation

Le recours a l'arbitrage

- › « Les avantages de l'arbitrage pour le règlement des litiges entre sociétés françaises » par Monsieur le **Président Alain Hollande**, *avocat au Barreau de Paris, Président de l'ATA (centre de médiation et d'arbitrage des techniques avancées)*
- › « Arbitrage et règlement des différends entre sociétés commerciales » par **Monsieur Michel Aurillac**, *ancien ministre, Conseiller d'Etat honoraire, ancien Vice-président de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Président du Comité d'arbitrage de l'Association Française d'Arbitrage (AFA)*

Débat

La médiation : une méthode douce

- › « Le litige n'est plus tranché par un tiers, mais réglé par les parties elles-mêmes avec l'aide d'un tiers, le médiateur. Avantages et limites » par **Madame Michèle Guillaume-Hofnung**, *Professeure des Facultés de droit, Directrice de l'Institut de médiation Guillaume-Hofnung*
- › « Quel emploi fait-on à l'étranger de la médiation pour les litiges entre sociétés commerciales ? » par **Maître Thierry Garby**, *Avocat au Barreau de Paris, Président de l'Académie de Médiation et du Forum international des centres de médiation*

Débat

L'expertise : une voie nouvelle

- › « La conciliation au cours de l'expertise judiciaire : une réalité suffisamment forte pour justifier de permettre à nouveau d'inclure dans la mission de l'expert la conciliation des parties » par **Monsieur Didier Kling**, *Expert agréé par la Cour de cassation*
- › « Les perspectives offertes par l'expertise juridique » par **Monsieur Charles Jarrosson**, *Professeur à l'Université Paris II (Panthéon-Assas)*

Débat

20h00 : Dîner de gala
Salon « Les Ambassadeurs » du Casino

Dimanche 1er avril 2007 (matinée 8h30-12h00)

Présidence de **Monsieur Daniel Tricot**
Président de la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

Quelques autres modes de règlement des litiges

- › « Les modes importés et transposés en France » par **Madame Anne Outin-Adam**, *Directeur des études juridiques à la CCIP*, et **Madame Sophie Henry**, *Secrétaire général du CMAP près la CCIP*
- › « La pratique dans les autres pays membres de l'Union Européenne » par **Maître Dominique VOILLEMOT**, *Président de la délégation des Barreaux de France à Bruxelles*
- › « L'expert référent (DRB et DAB) » par **Maître Paul A. Gelin**, *Avocat aux Barreaux de Montréal et de Paris*

Débat

Propos conclusifs

par **Monsieur Daniel Tricot**

Clôture

Déjeuner au restaurant « Côté Royal » de l'hôtel Royal